

## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017**

Par convocations individuelles adressées le 16 janvier 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 23 janvier 2017.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal des séances du 05 et 19 décembre 2016
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Compétence PLUi : opposition au transfert à la CCBZ
5. Attribution d'un marché de fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés
6. Approbation d'un contrat de fourniture d'électricité de l'Espace La Forêt
7. Programme 2017 des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale
8. Approbation de l'état d'assiette de coupes pour 2018
9. Affaires de personnel : création d'un poste (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe)
10. Approbation d'une convention avec le CAUE
11. Divers

L'an deux mil dix-sept, le vingt trois janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

#### Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoints.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Anne GUYAU, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick SIMON, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Christian SCHAEFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

#### Excusés :

Mme Fabienne ANTHONY, pouvoir à Eric HOFSTETTER

Mme Sylvie GRATHWOHL, pouvoir à Anne GUYAU

M. Christophe HEITZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Mme Véronique IFFER

M. Alain VOLTZENLOGEL

M. le Sénateur-Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents, et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017, avec bonheur, prospérité et une bonne santé.

Mme Michèle NAVE est nommée secrétaire de séance.

### **1) Approbation des procès-verbaux des séances du 05 et 19 décembre 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2016, et le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016

## **2) Communications du Maire**

- 05/12 Conseil Municipal
- 09/12 Réunion CAUE pour réaménagement mairie
- 10/12 Inauguration exposition avicole
- 11/12 80 ans Gérard CLOG  
Illumination 3<sup>ème</sup> bougie
- 12/12 Commission syndicale SCOTERS  
CAO et Conseil CCBZ
- 13/12 85 ans René GEIB
- 16/12 Visite du Père Noël dans les écoles  
Fête de Noël du périscolaire
- 17/12 Magie de Noël
- 18/12 Concert de l'Avent  
Illumination dernière bougie
- 19/12 AG SDEA à Mutzig  
Visite de Macky SALL, Président du Sénégal, à Alstom Reichshoffen  
CAO CCBZ  
Conseil municipal
- 22/12 Noël MAPAD
- 29/12 90 ans Lucien ARNOLD
- 02/01 CAO CCBZ
- 03/01 90 ans Anna TROEHLER
- 06/01 Visite du site « SPAR »  
Commission Suivi enseignement langue régionale  
Vœux Maire Scherwiller
- 07/01 AG Amicale des maires du Kochersberg et Ackerland
- 08/01 Vœux Maire Wasselonne
- 09/01 Présentation GED
- 13/01 Vœux du Préfet  
Vœux Maire Schirrhein
- 15/01 Vœux Maire Oberhausbergen
- 16/01 CAO CCBZ  
Conseil CCBZ avec élection de Jacques ECKERT (7<sup>ème</sup> VP) à la place de Claude KERN  
démissionnaire (02/01)
- 19/01 Vœux de la Sous-Préfète  
Vœux de la CCBZ
- 20/01 Réunion SDAN (CCBZ)  
Bureau SMITOM  
Vœux Maire Haguenau  
Vœux Maire Geudertheim
- 21/01 Match basket NM1 au profit du Téléthon
- 22/01 Messe œcuménique
- 23/01 CAO

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 06 n°137/2 et 140/3 Rue Neuve et Village
- Section 06 n° 227/16 6, rue Neuve
- Section 07 n° 13 51, rue de Bischwiller
- Section 08 n° 171/23 rue de Bischwiller
- Section 10 n°14 Rue Principale
- Section 09 n°66/14 et 68/14

### **3) Rapport de commissions**

- Commission Administrative pour la révision de la liste électorale du 27 décembre 2016  
La commune de Gries compte 2 504 inscrits au 10 janvier 2017.

### **4) Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert ou non de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à l'établissement public de coopération intercommunale. Par délibération du 8 décembre 2014, la commune de Gries s'est engagée dans la transformation de son Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci est toujours en cours à l'heure actuelle.

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, modifie les dispositions du CGCT en instaurant le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération à l'issue d'un délai de 3 ans à partir de sa publication, soit le 27 mars 2017. Cette loi donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de PLU intervient le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- **S'OPPOSER** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
- **DEMANDER** au Conseil de communauté de prendre acte de cette décision d'opposition,
- **CHARGER** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

## **5) Attribution d'un marché de fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés**

Un marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article 28 du CMP a été lancé fin 2017 pour la fourniture de gaz naturel sur l'ensemble des bâtiments communaux. Il porte sur une durée ferme de 23 mois, du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2018.

Après avoir procédé à la vérification et à l'analyse de ces deux offres le 23 janvier, la Commission d'Appel d'Offres a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ES ENERGIES STRASBOURG pour un montant de 50 228.48 € TTC

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Conformément à l'avis de la CAO réunie le 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux sur la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2018 à l'entreprise ES ENERGIES STRASBOURG pour un montant annuel de 50 228.48 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à signer le marché
- **CHARGE** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2017.

## **6) Approbation d'un contrat de fourniture d'électricité pour l'Espace La Forêt**

Le précédent contrat avec ES Energies arrivant à échéance le 31 décembre 2016, la commune a procédé à une consultation simplifiée pour le renouvellement de celui-ci pour la période de janvier 2017 à décembre 2018.

Trois entreprises ont été sollicitées, et une seule a répondu, ES Energies Strasbourg.

Sur la base du même volume de consommations que l'année précédente, on peut estimer avec les nouveaux tarifs proposés, une hausse d'environ 1 000 € par an uniquement pour la partie consommation

Afin de maîtriser et limiter la hausse à venir pour les prochaines années, une réflexion générale sur la consommation d'électricité du site aura lieu, notamment en ce qui concerne la consommation l'été en heures pleines.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le contrat de fourniture d'électricité à ES pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à signer le contrat
- **CHARGE** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2017.

## **7) Programme des travaux en forêt communale (2017)**

Jacky NOLETTA, Adjoint au Maire, présente le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux (*maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public*) de la forêt communale pour l'exercice 2017. Les travaux d'exploitation concernent de l'abattage et du façonnage, ainsi que du débardage. Le volume de bois concerné est de 966 m<sup>3</sup> pour un coût prévisionnel de 25 780 € HT, avec une recette brute escomptée est de 39 810 € HT.

En complément, l'ONF préconise un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier, dont le cout total est de 19 340 € HT (actions sylvicoles, travaux d'infrastructures et touristiques).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les programmes de travaux (d'exploitation et patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale pour l'exercice 2017 ;
- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 39 810 € pour un volume de 966 m<sup>3</sup> ;
- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à les signer et **APPROUVE** leur réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal au budget ;
- **VOTE** les crédits correspondants comme suit :
  - 25 780 € HT pour les travaux d'exploitation
  - 19 340 € HT pour les travaux patrimoniaux

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017

## **Point 8 : Approbation de l'état d'assiette de coupes pour 2018**

L'ONF établit chaque année pour les forêts qui relèvent du régime forestier un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Pour la forêt communale, l'ONF propose un état d'assiette des coupes 2018 à marteler comme suit :

- Parcelle n°4, surface 4.49 a, 130 m<sup>3</sup>
- Parcelle n°8, surface 2.16 a, 75 m<sup>3</sup>
- Parcelle n°14, surface 10.26 a, 410 m<sup>3</sup>
- Parcelle n°16, surface 3.19 a, 120 m<sup>3</sup>
- Toutes parcelles, chablis, 70 m<sup>3</sup>

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage pendant cet hiver, ces coupes seront inscrites à l'état Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2018, qui sera soumis à la commune fin 2017.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu les explications fournies par Jacky NOLETTA, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'état d'assiette de coupes à marteler pour l'année 2018 comme suit
  - Parcelles concernées            4 – 8 – 14 – 16
  - Volume total                        805 m<sup>3</sup>
  - Mode de vente prévu            Façonné + chablis

## **Point 9 : Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

En vue de compléter le poste des emplois communaux, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Il s'agit du poste occupé actuellement à mi-temps par Charlotte GLESS à l'accueil de la mairie (mercredi, jeudi et vendredi). La création de ce poste est justifiée par l'importante charge de travail des agents à l'accueil de la mairie. Elle s'inscrit également dans le cadre d'une réorganisation générale des services administratifs, avec une répartition plus précise des tâches entre les agents.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Après avoir entendu les explications fournies par Claude KERN, Sénateur-Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, avec un coefficient d'emplois de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- **AUTORISE** la publication de la vacance de poste auprès du centre de gestion,
- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois de la collectivité en conséquence,
- **CHARGE** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

## **10) APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE**

Claude KERN, Sénateur-Maire, indique que la commune a contacté le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour réaliser une mission d'accompagnement pour le projet d'aménagement de la Mairie. Cette mission vise des orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Une participation de 6 000 € est demandée à la commune au titre d'une contribution à l'activité du CAUE, ainsi que 100 € au titre de l'adhésion annuelle.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la convention de contractualisation avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin.
- **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention
- **CHARGE** Monsieur le Sénateur-Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2017.

## 11) Divers

Géraldine FURST fait part de problèmes de plus en plus fréquents de saletés sur le parking de l'Espace La Forêt et aux abords de la forêt.

M. le Sénateur- Maire donne diverses informations :

- Présentation de l'agenda, avec notamment :
  - o Vente de bois par adjudication le 10 février à 20h à la mairie.
  - o Journée nettoyage de printemps : date restant à définir.
  - o Journée citoyenne le samedi 20 mai 2017 : encadrements de citoyens bénévoles par un ou deux élu(e)s pour la réalisation de petits travaux sur la commune. Une commission, composée d'élus (*Emmanuelle PARISSE, Géraldine FURST, Christian SCHAEFFER, Anne GUYAU, Jacques ECKERT, Patricia HUMMEL, Michèle NAVE*), définira la liste de ces travaux.
- Recensement des assesseurs en vue des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai prochain, et des élections législatives du 11 et 18 juin. Le tableau sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et finalisé lors du prochain conseil municipal.
- Communication des vœux du maire de Gries (Palatinat) et de ceux du député Claude STURNI.
- Transmission de nouvelles de Carine STURNY suite à son hospitalisation, avec une absence d'au-moins 3 semaines, le conseil lui souhaite un prompt rétablissement
- Félicitations à Jacques ECKERT pour son élection au poste de vice-président à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

La séance est levée à 21h15.

Le rapporteur,  
Michèle NAVE

## **Ont signé le présent procès-verbal**

M. Claude KERN, Maire

Mme Patricia HUMMEL  
Pouvoir à M. Jean-Paul BURKARDT

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint

M. Patrick KERN  
Pouvoir à M. Damien WERLE

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Jacques ECKERT, Adjoint

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Patrick SIMON  
Pouvoir à M. Christophe HEITZ

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Alain VOLTZENLOGEL  
Pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST

M. Damien WERLE

Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Patrice ZENSS

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Anne GUYAU  
Pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

M. Christophe HEITZ

